Conditions générales d'achat et de livraison

1 Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales d'achat et de livraison (CGAL) s'appliquent à tous les achats (produits et services) de la société UIKER ANTRIEBSTECHNIK AG (ci-après «UIKER»).

1.2 En exécutant la commande, le fournisseur reconnaît les présentes CGAL comme seule base contractuelle valable. Les conditions de livraison divergentes ou supplémentaires du fournisseur ne sont reconnues que dans la mesure où UIKER les confirme expressément par écrit. Toutes les autres conditions générales du fournisseur qui contredisent les CGAL ne sont pas reconnues.

1.3 Les accords individuels entre UIKER et le fournisseur qui s'écartent des présentes CGAL ne sont valables que sous forme écrite et prévalent sur les présentes CGAL.

1.4 UIKER se réserve le droit de modifier les présentes CGAL à tout moment. La version qui a été communiquée au fournisseur lors de la réception de la commande s'applique toujours.

1.5 Les présentes conditions s'appliquent également à toutes les transactions futures.

2 Transfert des commandes d'UIKER à des tiers / Cession des droits et obligations

2.1 La cession de commandes ou de commandes partielles d'UIKER à des tiers nécessite l'accord écrit préalable d'UIKER.

2.2 UIKER informe le fournisseur des justificatifs et informations à fournir au préalable concernant le tiers (sous-traitant ou partenaire). Sans l'accord écrit d'UIKER, les droits et/ou obligations découlant de la commande ne peuvent être cédés à des tiers, ni en totalité ni en partie.

2.3 Le fournisseur est entièrement responsable des produits et/ou services fournis par son sous-traitant.

3 Droits d'accès, de consultation et de participation

3.1 En acceptant la commande, le fournisseur accorde à UIKER, à ses clients ainsi qu'aux autorités réglementaires compétentes le droit d'accéder aux zones concernées de ses installations et de consulter les informations documentées pertinentes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

3.2 Le fournisseur s'assure, par le biais d'accords appropriés avec ses partenaires et sous-traitants, que ces droits d'accès, de consultation et de participation sont également accordés.

4 Normes de qualité

4.1 Le fournisseur doit respecter l'état actuel de la science et de la technique, les consignes de sécurité et les spécifications techniques convenues pour sa livraison. Il est tenu de mettre en place un système de gestion de la qualité approprié et de le maintenir pendant toute la durée de la relation commerciale avec UIKER.

4.2 UIKER est en droit de réaliser des audits chez le fournisseur et/ou d'exiger des documents, des justificatifs ou des certificats afin de vérifier l'assurance qualité du fournisseur.

5 Fourniture de matériel

5.1 Les matériaux fournis par UIKER pour l'exécution de ses propres commandes restent la propriété d'UIKER. Ils doivent être identifiés et stockés séparément jusqu'à leur traitement ou leur transformation. Les déchets de traitement et les matériaux restants doivent être restitués à la demande d'UIKER.

6 Commandes et confirmations de commande

6.1 Les commandes d'UIKER ne sont contraignantes que si elles ont été passées par écrit. Le fournisseur doit confirmer les commandes par écrit dans un délai de trois (3) jours ouvrables.

7 Réception des produits et des prestations

7.1 Avant l'expédition, le fournisseur vérifie la quantité, la qualité et la conformité des articles livrés avec les spécifications mentionnées dans la commande et signale par écrit à UIKER tout défaut conformément au point 11 «Signalement des écarts (signalement des défauts)».

7.2 UIKER s'engage à contrôler les produits livrés et/ou les prestations fournies dans un délai raisonnable. Les défauts apparents sont considérés comme signalés en temps utile si UIKER envoie la réclamation au fournisseur dans un délai de dix (10) jours ouvrables après réception des produits ou dans un délai de trente (30) jours ouvrables après réception de la prestation. Si la livraison des produits ou la prestation fournie correspond à la commande d'UIKER, elle est considérée comme acceptée.

7.3 Le fournisseur garantit l'absence de défauts des produits livrés et des services fournis, ainsi que leur conformité aux spécifications convenues, aux caractéristiques garanties et à toutes les exigences légales et réglementaires applicables. En cas d'apparition de défauts pendant l'utilisation, le fournisseur doit procéder immédiatement et à ses frais au remplacement et prendre en charge tous les frais consécutifs.

7.4 Si, au cours d'une commande en cours, des modifications ou des innovations surviennent dans les processus et/ou les conditions de fabrication pertinents - notamment les procédés de production, les méthodes de fabrication, les homologations requises, d'autres modifications techniques des processus de fabrication ainsi que des modifications des processus de prestation de services - le fournisseur est tenu de vérifier l'objet de la livraison afin de détecter d'éventuels écarts et modifications et de communiquer le résultat par écrit à UIKER avant la mise en œuvre. Voir également à ce sujet le point 12 «Modification des données de développement, spécifications et/ou produits approuvés».

7.5 Si le fournisseur ne respecte pas ses obligations, UIKER se réserve le droit de résilier la commande en tout ou en partie et de faire valoir d'autres droits.

8 Transfert des profits et des risques

8.1 Sauf convention contraire, les risques et les avantages sont transférés à UIKER dès l'acceptation de la livraison. Si les documents d'expédition requis dans la commande ne sont pas fournis pour une livraison, celle-ci est stockée chez UIKER aux frais et aux risques du fournisseur jusqu'à la réception des documents.

9 Propriété et confidentialité

9.1 Tous les documents techniques mis à disposition par UIKER (illustrations, dessins, calculs, spécifications, etc.) ainsi que les échantillons, modèles, outils, moules et autres documents restent la propriété d'UIKER.

9.2 Le fournisseur est tenu de traiter ces documents de manière confidentielle et de ne pas les transmettre à des tiers sans l'accord écrit explicite d'UIKER. Les documents ne peuvent être utilisés que pour la fabrication et/ou la prestation du service conformément à la commande d'UIKER. En outre, le document «Accord de confidentialité / NDA», dans la version signée par les deux parties, s'applique le cas échéant.

9.3 Le fournisseur stocke de manière appropriée les documents techniques, échantillons, modèles, moules, outils ou autres documents mis à disposition par UIKER et les protège contre tout dommage

9.4 Si le fournisseur a des réserves concernant les documents techniques, échantillons, modèles, moules, outils ou autres documents d'UIKER, il doit en informer UIKER sans délai et avant l'exécution de la commande.

9.5 Tous les produits et services fabriqués à l'aide de documents ou d'outils d'UIKER ou protégés par les dispositions légales relatives à la propriété industrielle ne peuvent être livrés qu'à UIKER. Une livraison, un prêt ou une démonstration à des tiers n'est en aucun cas autorisé.

10 Archivage

10.1 Le fournisseur s'engage à conserver tous les documents de développement et/ou de fabrication ainsi que les enregistrements correspondants dans un format lisible, sous forme électronique et/ou sur papier, en les protégeant de manière appropriée. Pour les livraisons de produits et la prestation de services destinés aux industries aéronautique, de la défense, spatiale et médicale, la durée de conservation est de 30 ans, dans tous les autres cas, elle est de 10 ans.

10.2 En cas de cessation des relations commerciales entre UIKER et le fournisseur, ce dernier remet à UIKER tous les documents de développement et/ou de fabrication ainsi que les enregistrements issus de commandes communes.

11 Signalement des écarts (rapports d'erreurs)

11.1 Le fournisseur est tenu de signaler par écrit à UIKER tous les écarts (non-conformités) par rapport aux données de conception approuvées (approved Design Data) et aux spécifications, en joignant le cas échéant une proposition de correction. La décision d'utiliser le produit tel quel (use as is), de le réparer (repair) ou de le mettre au rebut (scrap) est prise par UIKER dans un délai raisonnable.

11.2 En cas de défauts constatés par UIKER (réclamations), le fournisseur doit accuser réception de la réclamation dans un délai d'un jour ouvrable, transmettre une première réponse accompagnée d'une proposition de correction dans un délai de deux jours ouvrables, et présenter, au plus tard 14 jours calendaires après la réclamation, une prise de position complète comprenant une analyse des causes ainsi que des mesures correctives et préventives. La prise de position doit être formulée par écrit, de préférence sous une forme structurée (par exemple, un rapport 8D).

11.3 Les frais liés à une éventuelle réparation, retouche ou refabrication des produits commandés sont à la charge du fournisseur.

12 Modifications apportées aux données de conception, spécifications et/ou produits approuvés

12.1 Le fournisseur n'est pas autorisé à apporter des modifications aux données de conception approuvées (approved Design Data), aux spécifications et/ou aux produits sans l'autorisation d'UIKER.

12.2 Les demandes de modification doivent être formulées par écrit.

13 Droits des tiers

13.1 Le fournisseur est entièrement responsable envers UIKER de tout dommage subi par UIKER en conséquence directe ou indirecte d'une exécution défectueuse du contrat par le fournisseur et dégage UIKER de toute responsabilité vis-à-vis des demandes de dommages-intérêts de tiers.

13.2 Le fournisseur est responsable de veiller à ce que l'utilisation ou la revente des produits/services commandés ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers (brevets, dessins, modèles, etc.).

13.3 Le cas échéant, il indemnise intégralement UIKER.

14 Publicité

14.1 Si le fournisseur souhaite faire référence à sa relation commerciale avec UIKER dans sa publicité, il doit obtenir l'accord préalable d'UIKER.

15 Prix

15.1 Les prix convenus sont des prix fixes et s'entendent, sauf accord contraire, franco lieu de destination. Ils comprennent l'emballage, toutes les taxes publiques et privées ainsi que, pour les commandes à l'étranger, le dédouanement.

16 Factures et conditions de paiement

16.1 Les factures doivent être transmises sans délai après la livraison des produits et/ou la prestation du service à l'adresse e-mail centrale d'UIKER (mail@uiker.ch). Le traitement des factures ne comportant pas les références indiquées (numéro de commande et numéro de commission) n'est pas possible.

16.2 Le paiement de la facture intervient après réception de la livraison des produits et/ou de la prestation de services (voir point 7 «Réception des produits et des services»), avec un délai de paiement de trente (30) jours.

16.3 Le délai court à compter de la date de réception de la facture ou, si la livraison des produits et/ou la prestation du service a lieu après la réception de la facture, à compter de cette date ultérieure. Tout autre délai de paiement doit faire l'objet d'un accord écrit.

16.4 UIKER dispose de droits de compensation et de rétention dans les limites prévues par la loi.

16.5 Sans l'accord écrit préalable d'UIKER, le fournisseur n'est pas autorisé à céder tout ou partie de ses créances à l'encontre d'UIKER ni à en disposer de quelque manière que ce soit.

16.6 Les paiements anticipés ne sont effectués que contre une garantie appropriée (par exemple, une garantie bancaire).

17 Emballage et documentation d'accompagnement

17.1 L'emballage doit être conçu de manière à protéger efficacement les produits contre les dommages et la corrosion pendant le transport et le stockage ultérieur. Le fournisseur est responsable des dommages résultant d'un emballage inapproprié. Le retour des matériaux d'emballage aux frais du fournisseur est possible.

17.2 Chaque livraison à UIKER doit être accompagnée des documents exigés dans la commande, notamment le bon de livraison (avec numéro de commande, référence, numéro de commission, identification du matériau et numéro de dessin avec index), les certificats de conformité, ainsi que les procès-verbaux et certificats d'essai.

18 Délais de livraison et conséquences d'un retard

18.1 La date de livraison indiquée dans la commande est contraignante.

18.2 Les livraisons partielles et les livraisons anticipées ne sont autorisées que sur accord préalable.

18.3 Si le fournisseur prévoit que la livraison dans les délais ne sera pas possible, en tout ou en partie, il doit en informer immédiatement par écrit, en indiquant les raisons et la durée probable du retard.

18.4 En cas de dépassement de la date de livraison confirmée, UIKER se réserve le droit de résilier tout ou partie de la commande et de faire valoir d'autres droits.

19 Pièces de rechange

19.1 Si le fournisseur a l'intention de ne plus commercialiser des pièces de rechange ou de cesser leur livraison, il doit en informer UIKER par écrit au moins six (6) mois à l'avance.

20 Informations spécifiques

20.1 Le fournisseur fait exclusivement appel à des collaborateurs qualifiés et formés en conséquence pour les commandes d'UIKER et s'assure que ceux-ci sont conscients de leur contribution à la conformité et à la sécurité des produits fabriqués ainsi que de l'importance d'un comportement éthiquement correct. UIKER renvoie à cet égard au code de conduite en vigueur.

20.2 Le fournisseur veille, par des mesures appropriées, à ce qu'aucune contrefaçon ni aucune pièce d'origine douteuse ne se retrouve dans ses locaux et, par conséquent, dans le processus de fabrication d'UIKER.

20.3 Le fournisseur est responsable de la conformité de ses produits aux prescriptions et dispositions applicables en matière de sécurité, d'environnement et de protection du travail, ainsi qu'aux autres exigences en vigueur au moment de la livraison. Il est responsable de toute violation de ces dispositions et doit, à la demande d'UIKER, dégager UIKER de toute responsabilité et l'indemniser de toute réclamation de tiers.

20.4 Le fournisseur informe UIKER des risques liés à son produit ou à sa prestation en cas d'utilisation non conforme.

21 Force majeure

21.1 UIKER et/ou le fournisseur sont tenus de signaler immédiatement la survenance d'un cas de force majeure - par exemple, catastrophes naturelles, épidémies, événements belliqueux, mesures administratives ou grèves - ou de tout autre événement imprévisible et inévitable.

21.2 Tant que l'événement perdure, chaque partie est en droit de résilier le contrat.

21.3 En cas de résiliation du contrat par UIKER, le fournisseur n'a droit qu'au remboursement des frais d'approvisionnement ou de fabrication qu'il a déjà engagés. Cela s'applique également si de telles circonstances surviennent chez des sous-traitants.

22 Langue et interprétation

22.1 Les présentes conditions générales d'achat et de livraison sont publiées en allemand, français, italien et anglais. La version allemande fait foi.

23 Clause de sauvegarde

23.1 Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales d'achat et de livraison s'avéraient invalides ou nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

23.2 Si une disposition des présentes conditions générales d'achat et de livraison devient totalement ou partiellement invalide ou nulle, elle est remplacée par une disposition valide qui correspond au mieux à l'objectif économique et à l'intention de la disposition initiale.

24 Dispositions finales

24.1 Les dispositions légales en matière de protection des données revêtent une importance capitale pour UIKER. Le traitement des données à caractère personnel par UIKER s'effectue conformément à la législation sur la protection des données. Des informations générales sur la protection des données ainsi que sur la manière dont UIKER traite les données à caractère personnel dans le cadre de la relation de contact ou de la relation juridique avec le fournisseur sont décrites dans la déclaration de protection des données d'UIKER. Cette déclaration de confidentialité fait partie intégrante des présentes CGAL.

24.2 Le lieu d'exécution est le siège social à Freienbach ou - si cela a été convenu entre UIKER et le fournisseur - une succursale ou un site de production d'UIKER.

24.3 **Le for juridique est Freienbach, Schwyz.** Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Version octobre 2026